



# Pour les enfants nés en 2018

## INSCRIPTION PETITE SECTION ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Rendez-vous à la **mairie** de votre domicile **avec les documents suivants** :

- \*le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation
- \*un justificatif de domicile
- \*un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (DTP)

**La mairie vous délivrera un certificat d'inscription** ainsi que la fiche de renseignement à compléter pour la deuxième phase de l'inscription :

## ADMISSION PETITE SECTION ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

**Il faut ensuite vous présenter à l'école.**

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice sur rendez-vous

aux dates suivantes : **mardi 4 mai - mardi 11 mai - lundi 31 mai**

Sur présentation :

- \*du certificat d'inscription délivré par la mairie
- \*du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- \*d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (DTP)
- \*de la fiche de renseignements de l'enfant que la mairie vous aura confiée